

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 34-288-1920 portant fixation du supplément colonial alloué aux personnel des administrateurs des colonies.

n° 34-288-1920

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 octobre 1920

Numéro JO  
n° 288 du 31/10/1920

Date du numéro  
31 octobre 1920

### VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 48 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 10 juillet 1920 portant réorganisation du personnel des administrateurs coloniaux promulgué dans la Colonie par arrêté n° 279 du 10 août 1920

**Vu** les arrêtés des 13 mars et 28 avril 1920 portant relèvement provisoire du supplément colonial pour le personnel entretenu par le budget local de la Côte Française des Somalis: Le Conseil d'Administration entendu ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Jusqu'à promulgation du règlement général sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial prévu à l'article 2 du décret sus-visé du 10 juillet 1920, le supplément colonial alloué au personnel des administrateurs continuera à être celui antérieurement fixé et calculé d'après les arrêtés locaux des 13 mars et 28 avril 1920,

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera,

E. Lippmann.